



**DECISION N° 2023-53**

**OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2022-13 « TRAVAUX DE RESTAURATION POUR LA TRANSFORMATION DE LA MAISON DE BERTHE MORISOT EN UN EQUIPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » (LOT N°3 : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE, ETANCHEITE)**

**Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,**

Vu les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération n°20120-04 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2021-04 du 17 février 2021, par laquelle la Ville de Bougival a attribué le marché n°2021-01 « Travaux de transformation de la maison de Berthe Morisot en un équipement culturel et touristique – Lot n°3 : Charpente bois, couverture, Etanchéité » à la société ECB RENOVATION pour un montant global et forfaitaire de 76 337,65 €HT, soit 91 605,18 €TTC.

Considérant que pour faire face, à des aléas de chantier d'une part et d'autre part, à une modification du programme décidé par le maître d'ouvrage (suppression du chien assis), des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires.

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires,

**DECIDE**

- **DE SIGNER** l'avenant n°1 au marché n°2022-13 «**LOT N°3 : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE, ETANCHEITE**» avec la société ECB RENOVATION, ayant pour objet d'intégrer des travaux en plus et moins-values pour un montant global et forfaitaire de € HT soit € TTC et détaillé ci-dessous :

	Objet	Justifications techniques	HT	TTC
DEVIS 798	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suppression du chien assis</li><li>• adaptation de la trappe de désenfumage pour accès en toiture</li><li>• modification de la couverture de la cage d'ascenseur</li></ul>	Modification de programme	840.00 3 500.00 -840.00	1 008.00 4 200.00 - 1008.00

DEVIS 745	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification / traitement et remplacement de la charpente R1</li> </ul>	Aléa de chantier	4 800.00	5 760.00
DEVIS 796	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démolition de la souche, aile nord versant ouest côté rue</li> </ul>	Aléa de chantier	3 070.00	3 684.00
DEVIS 809	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et pose des planches de rives bois traité conte la rive en ciment</li> <li>Fourniture et pose d'une rive en zinc fabriquée sur mesure et sur place</li> </ul>	Aléa de chantier	4 768.00	5 721.60
	TOTAL		16 138.00	19 365.60

- **DE PRECISER** que le nouveau montant du marché s'élève à 92 475,65 € HT soit une augmentation de 21,14 % par rapport au montant initial du marché.
- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante et qu'elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Bougival, le

**Le Maire**

**Luc WATTELLE**